



Appartement achete en commun par un couple marie

Par **LOLITA 65**, le **10/06/2012 à 14:49**

Bonjourrr
Nous avons acheté un appartement en commun il y a 14 ans, car nous sommes mariés. Nous avons fait une donation au dernier des vivants Toutefois, mon conjoint à deux enfants d'une 1ère union qu'il ne voit plus. Aujourd'hui, il souhaite me protéger au maximum (car je n'ai jamais eu d'enfants) et il souhaite que l'appartement soit à mon nom uniquement, d'autant plus que je vais être en retraite invalidité et je vais percevoir une misère de retraite. Que doit-on faire au niveau du notaire ?
Peux-ton modifier l'acte de vente et faire apparaître que mon nom ? Bref, est-ce qu'il y a une solution juridique pour tous les deux ? De mon côté n'ayant jamais eu d'enfant, je laisse à mon mari tout. Les placements bancaires, les biens meubles et le bien immobilier si je décède. J'ai également prévu juridiquement que mon héritage familiale revienne aux enfants de mon mari après mon décès, car ils sont quand même la chaire de leur père...
Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir répondre à notre question, si vous le pouvez ou vous le désirez.